



Extrait du registre  
des délibérations  
Conseil Communautaire  
Séance du 6 octobre 2021

Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

Affiché le

ID : 078-247800618-20211006-21\_096-DE

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi 6 octobre à 19 heures,  
le Conseil communautaire de la Communauté de communes « Cœur d'Yvelines »  
s'est réuni au Centre Municipal des Loisirs, Place Nickenich à Montfort-l'Amaury  
après convocation légale.  
sous la Présidence de Monsieur Hervé PLANCHENAU, Président.

**Etaient présents :**

Elodie BIOU – Toine BOURRAT - Monique BUCHER (à partir du point 21-075) - Patricia CHARTON - Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON - Dominique CHESNEAU – Emmanuelle COEURET – Annie CONNETABLE (à partir du point 21-075) – Grégoire CORBY- Agnès CORDONNIER - Corinne DESAUW – Thierry DOLLEANS (à partir du point 21-099) - Philippe EMMANUEL – Régine FRANCOIS (à partir du point 21-075) - Laurent GISQUET - Nadine GOHARD – Annie GONTHIER - Olivier GOUPILLON – Bertrand HAUET – Flavie HOURTOLOU (à partir du point 21-075) – Bernard JACQUES - Annie JOSEPH - Christine LE BORGNE - Patrick LEMAITRE - Michel LOMMIS – Laurent LOUESDON - Félicien MARGUERETTAZ – Pascal MARTEAU - Christiane METREAU – Raphaël NIVOIT - Michel NOBLET - Annick PANDOLFI - Guy PELISSIER – Hervé PLANCHENAU - Denise PLANCHON – Denise POELAERT - Benoit POUYET - Michel RECOUSSINES – Yves REVEL – Robert RIVOIRE – Michel ROUX - Elisabeth SANDJIVY – Didier SAUSSAY - Pierre SOUIN- Paul STOUDE

**Etaient absents, excusés et représentés**

Françoise LENARD	a donné pouvoir à	Marie-Christine CHAVILLON
Nadine VILLEVALOIS	a donné pouvoir à	Agnès CORDONNIER
Céline MORAIN	a donné pouvoir à	Félicien MARGUERETTAZ
Sophie MAIRESSE	a donné pouvoir à	Annick PANDOLFI
Sylvain DURAND	a donné pouvoir à	Bertrand HAUET
Laurence BACLE	a donné pouvoir à	Olivier GOUPILLON

**Secrétaire de séance : Elisabeth SANDJIVY**

**Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants**

**Au point 21-074**

**Présents :41                      Pouvoirs : 6                      Votants : 47**

**Du point 21-075 au point 21-098**

**Présents :45                      Pouvoirs : 6                      Votants : 51**

**Au point 21-099**

**Présents : 46                      Pouvoirs : 6                      Votants : 52**

## 21-096 Rapport d'activité 2020

Les présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) doivent adresser chaque année aux maires des communes membres de l'EPCI un rapport retraçant l'activité de leur établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par les maires des communes membres à leurs conseils municipaux.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article 40 de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999,
- Considérant que le Conseil communautaire a pris connaissance du rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Article 1 :** **AUTORISE** le Président à communiquer, à chaque commune membre de la communauté de communes, le rapport d'activités 2020 annexé à la présente délibération

**Article 2 :** **PRECISE** que ce rapport doit être communiqué par les maires des communes membres à leurs conseils municipaux respectifs lors d'une séance publique



Le 8 octobre 2021

Le Président,

Hervé PLANCHENAULT



# Rapport d'activités – Année 2020

*L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'un rapport d'activités de l'établissement public de coopération intercommunale doit être adressé à chaque maire des communes membres, accompagné du compte administratif avant le 30 septembre. Ce rapport fait l'objet d'une présentation par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.*

## Sommaire

1	Présentation du territoire .....	2
1.1	Composition du territoire .....	2
1.2	Organes de fonctionnement .....	2
2	Les compétences .....	4
2.1	Compétences obligatoires .....	4
2.2	Compétences optionnelles.....	4
2.3	Compétences facultatives.....	4
2.4	Modification des statuts .....	5
3	Fonds de concours.....	5
4	Développement économique.....	5
4.1	Zones d'activités .....	5
4.1.1	Pavy II .....	5
4.1.2	Z.A du Petit Mont .....	6
4.1.3	Conventions de partenariat pour l'accompagnement des entreprises .....	7
4.1.4	Actions économiques suite au Covid-19.....	7
4.1.5	Projets en cours .....	7
5	Déchets.....	7
5.1	Déchets.....	7
6	Transports et mobilités .....	8
6.1	Gares .....	8
6.2	Rezo Pouce.....	9
7	Patrimoine .....	9
8	Sport .....	9
8.1	Piscine.....	9
8.1.1	Fréquentation .....	9
8.1.2	Bilan financier 2020.....	10
8.2	Gymnase .....	11
9	Aire d'accueil des gens du voyage .....	12
10	Instruction du droit des sols .....	12
11	Avenir du Domaine de Grignon .....	13
12	Personnel et les finances .....	13
12.1	Personnel.....	13
12.2	Finances .....	14
12.2.1	Taux de CFE .....	14
12.2.2	Endettement .....	14
12.2.3	Compte administratif 2019.....	14
12.2.4	Le budget primitif 2020 .....	15
	Annexe : liste des délibérations du Conseil communautaire – année 2020 .....	17

# 1 Présentation du territoire

## 1.1 Composition du territoire

La Communauté de communes Cœur d'Yvelines est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

La Communauté de Communes exerce les compétences que les communes membres lui ont transférées.

Son intervention est encadrée par deux principes :

- le principe de spécialité : la loi a défini les compétences devant et pouvant être exercées par les communautés de communes ;
- le principe d'exclusivité : le transfert de compétences dessaisit les communes de toute intervention dans le domaine de compétence transféré.

En 2020, Cœur d'Yvelines comprend 31 communes pour 49 717 habitants.



## 1.2 Organes de fonctionnement

L'organe délibérant : le Conseil communautaire

Le nouveau Conseil communautaire, composé de 58 membres titulaires et 21 suppléants, a été installé lors de la séance du 10 juillet 2020. Il règle par ses délibérations les affaires qui sont de la compétence de la Communauté de Communes.

## L'organe exécutif: le Président

Le Président, élu par le conseil communautaire, est le seul chargé de l'administration générale et peut déléguer par arrêté sous sa surveillance et sa responsabilité tout ou partie de ses fonctions à des Vice-Présidents. Au nombre de ses attributions le Président :

- prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant,
- ordonne les dépenses et prescrit les recettes,
- est chargé de l'administration,
- est le chef des services de la Communauté
- représente la Communauté en justice

## Le Bureau

Le Bureau est composé du Président et des Vice-présidents.

Par délibération du 10 juillet 2020, le Conseil communautaire a fixé à 12 le nombre de Vice-présidents.

Ils peuvent se voir déléguer par arrêté du Président l'exercice d'une partie de ses fonctions.

Le Bureau communautaire est composé du Président et des Vice-présidents.

Hervé	PLANCHENAULT	Président
Bertrand	HAUET	Vice-Président en charge des finances et de la politique fiscale
François	MOUTOT	Vice-Président en charge du développement économique et de l'emploi
Elisabeth	SANDJIVY	Vice-Présidente en charge de la valorisation du patrimoine touristique et des produits locaux
Guy	PELISSIER	Vice-Président en charge de l'élimination et de la gestion des déchets
Sylvain	DURAND	Vice-Président en charge de la performance énergétique et de la vidéo-protection
Denise	PLANCHON	Vice-Présidente en charge du personnel et des relations avec le CIG
Annie	GONTHIER	Vice-Présidente en charge des équipements sportifs
Michel	RECOUSSINES	Vice-Président en charge des transports publics et de la mobilité
Yves	REVEL	Vice-Président en charge de la GEMAPI et des gens du voyage
Marie-Christine	CHAVILLON	Vice-Présidente en charge de l'information et de la communication
Dominique	NICCO	Vice-Président en charge du droit des sols et de l'élaboration des plans sectoriels de cohérence
Nadine	GOHARD	Vice-Président en charge de la mutualisation

## La Conférence des Maires

Instance informelle et consultative se réunissant à la demande du Président pour toutes questions relatives aux compétences de Cœur d'Yvelines.

## Le Conseil de Développement

Instance consultative se réunissant à la demande du Président pour toutes questions relatives :

- à l'élaboration du projet de territoire,
- aux documents de prospective et de planification,
- à la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable

## Les Commissions

La CCCY est composée des commissions :

- Finances
- Développement économique, emploi
- Développement de la mutualisation
- Valorisation du patrimoine touristique et produits locaux
- Elimination des déchets
- Economies d'énergie, vidéo-protection
- Equipements sportifs
- Transports et mobilités
- GEMAPI

- Information communication
- Droit des sols, réflexion sur les schémas sectoriels de cohérence
- Commission d'appel d'offres
- Commission de délégation de service public
- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- Commission de contrôle financier

## 2 Les compétences

---

### 2.1 Compétences obligatoires

Elles sont exigées par la loi et le transfert de ses compétences dessaisit les communes de toute intervention dans le domaine transféré.

Les compétences obligatoires sont :

- Actions de développement économique d'intérêt communautaire ;
- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Collecte et traitement des déchets ménagers ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018) ;
- Eau et assainissement (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020).

### 2.2 Compétences optionnelles

La loi impose à la communauté d'exercer, en lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant d'au moins 3 des 9 groupes suivants : (\* *Compétences optionnelles retenues par Cœur d'Yvelines*)

- Protection et mise en valeur de l'environnement \* ;
- Politique du logement et du cadre de vie \* ;
- Politique de la ville ;
- Création, aménagement et entretien de la voirie \* ;
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs \* ;
- Action sociale d'intérêt communautaire \* ;
- Assainissement ;
- Eau ;
- Création et gestion de maisons de services au public.

Elles sont optionnelles dans la mesure où un choix préalable est possible. Une fois ce choix inscrit dans les statuts, les compétences concernées s'appliquent à toutes les communes membres.

### 2.3 Compétences facultatives

Compétences que les communes décident de transférer sans obligation légale :

- affranchissement pour les communes ;
- soutiens financiers (subventions d'investissement sous conditions d'éligibilité) aux actions d'aménagement de l'espace dans le cadre de mise aux normes aux règles d'accessibilité, aux actions de protection et de mise en valeur de l'environnement, aux actions de rénovation énergétique et thermique de l'éclairage public et des bâtiments communaux existants ;
- service commun « instruction du droit des sols ».

## 2.4 Modification des statuts

Les communes ont obligation de verser sur le Géoportail de l'Urbanisme (GPU) leur document d'urbanisme réglementaire au format adéquat.

Un prestataire unique est recherché pour effectuer ce travail de numérisation pour les communes qui le souhaitent, l'objectif de cette mutualisation étant d'obtenir un montant de prestation plus favorable. Il convient alors d'inscrire cette mission au sein des services communs de la Communauté de Communes

Par délibération du 11 décembre 2019, les statuts de Cœur d'Yvelines ont été modifiés comme suit :

- services communs:
  - Entretien des hydrants
  - Maintenance des extincteurs
  - Acquisitions et prestations de fournitures administratives
  - Numérisation des PLU

## 3 Fonds de concours

La Communauté de Communes a souhaité reconduire le dispositif de soutien à destination des communes par l'intermédiaire d'un fonds de concours au titre des exercices 2020, 2021 et 2022 pour une enveloppe mobilisable de 3 696 780 €.

Illustration de la solidarité intercommunale, il doit :

- contribuer à des projets d'investissement propices à la maîtrise des dépenses de fonctionnement et/ou à de nouvelles recettes,
- soutenir les communes face à leurs obligations réglementaires.

Les thématiques éligibles sont :

- Aménagements de sécurité et accessibilité PMR
- Maintien du commerce local et de l'artisanat
- Réhabilitation et travaux sur le patrimoine bâti
- Réhabilitation, construction, extension des bâtiments scolaires
- Travaux conduisant à des économies d'énergie
- Travaux de voirie (limitation à 30% de l'enveloppe communale).

Pour l'année 2020, un montant de 18 668.01 € a été sollicité.

Suite à la réalisation d'un audit énergétique concernant 57 bâtiments, la Communauté de Communes a instauré un fonds de concours afin de soutenir les opérations de rénovation énergétique identifiée dans l'audit. Les opérations éligibles sont les travaux dont le retour sur investissement est inférieur à 30 ans pour un montant de 1 227 000€. Le fonds de concours a été plafonné à 350 000€ pour les exercices 2020 à 2022.

## 4 Développement économique

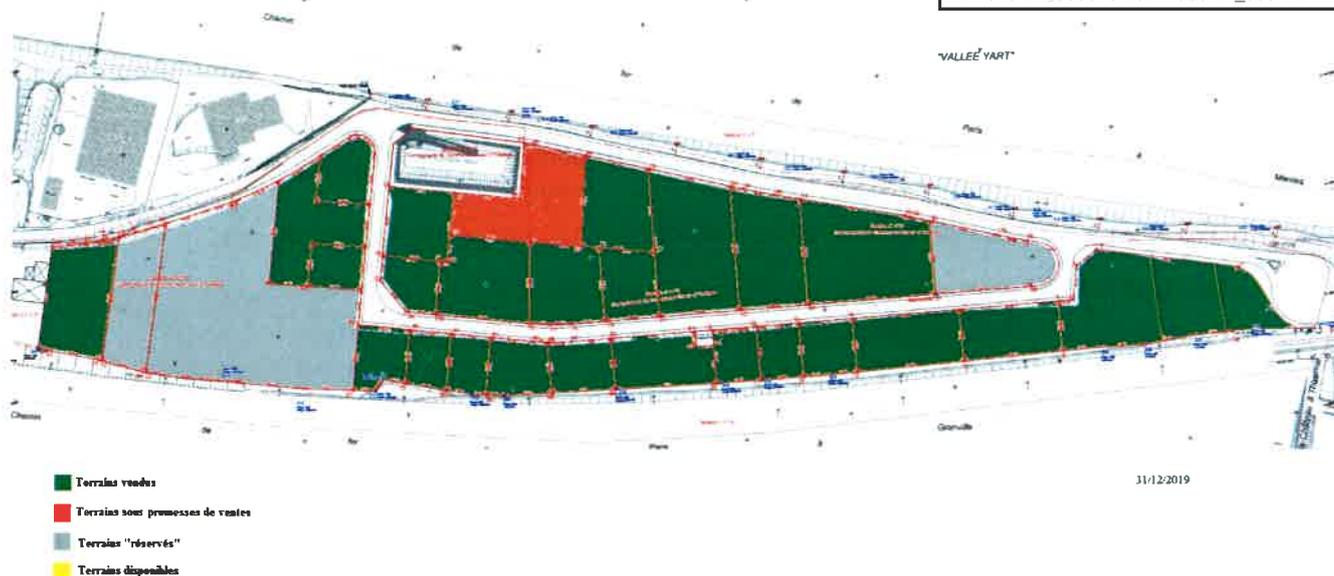
### 4.1 Zones d'activités

#### 4.1.1 *Pavy II*

La zone d'activités économique « Pavy II » est située sur la commune de Saint-Germain-de-la-Grange.

La commercialisation des terrains est confiée à l'équipe administrative de Cœur d'Yvelines, qui se charge de la publicité, des prises de rendez-vous, des visites de chantier, des pré-réservations, du bornage, des relations avec le Notaire.

L'allotissement de la zone a été réalisé à la demande (avec un minimum de 500 m<sup>2</sup> par lot).



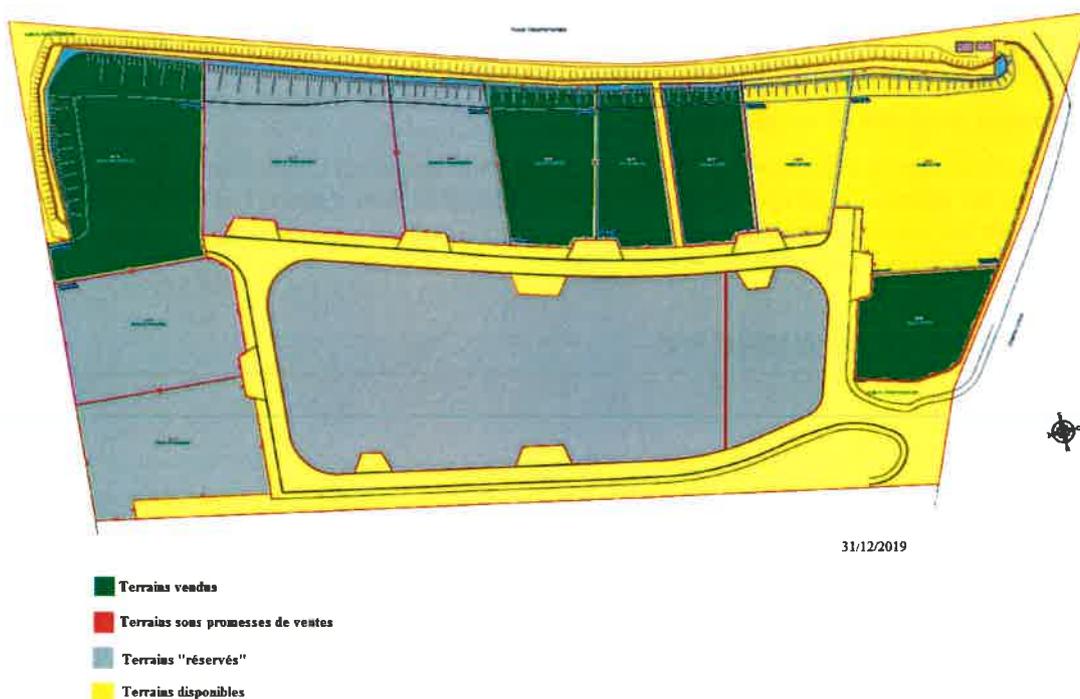
Lors de l'aménagement de la Z.A. PAVY II, l'achèvement de la voirie avait été reportée, en attente qu'une majorité de sociétés s'installent, afin d'éviter une dégradation prématurée de ces travaux.

A présent, afin de finaliser l'accès de cette zone, en continuité de celle existante PAVY I, des travaux de sécurisation et de visibilité sont nécessaires. Ils permettront de créer un accès routier viable pour ces deux zones (absence de liaisons de transports en commun), et une voie d'entrée (par la rue de Thiverval) adaptée à l'accueil de ces PME/TPE.

#### 4.1.2 Z.A du Petit Mont

Cœur d'Yvelines développe son offre d'installation aux entreprises par la création de zones d'activités.

La dernière zone aménagée, la ZA du Petit Mont située à Thoiry, comporte 13 lots pour la première phase de déploiement.



#### 4.1.3 Conventions de partenariat pour l'accompagnement des entreprises

La CCCY tient à répondre aux besoins et aux attentes des autoentrepreneurs et PME/TPE dans leur parcours entrepreneurial, de rendre pérenne leur activité sur le territoire, et de favoriser l'attractivité de celui-ci.

Ainsi, des partenariats ont été signés en 2019 et se poursuivent en 2020 avec des axes d'actions concrets :

- Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre des Métiers et de l'Artisanat
  - accompagnement à l'entrepreneuriat
  - implantation pérenne des entreprises
  - connaissance du tissu économique
- Initiative Seine Yvelines
  - déceler et favoriser la création d'emplois (aide financière)
  - valorisation des entreprises (communication)
  - plans d'actions commun CCCY/ ISY

#### 4.1.4 Actions économiques suite au Covid-19

Durant la crise sanitaire, l'engagement de la CCCY dans le soutien du tissu économique local s'est formalisé à travers des aides opérationnelles et financières :

- Fonds Résilience

Octroi d'avances remboursables à taux zéro au bénéfice des entreprises du territoire de 0 à 20 salariés.

- Expertise rebond

Aide opérationnelle à l'entreprise en proposant de faire appel à des experts-métiers susceptibles de délivrer un appui à la relance de son activité.

Aide opérationnelle dans la recherche des potentialités de fournisseurs locaux, et réflexions sur la relocalisation des chaînes de production.

- Diminution des deux-tiers de la CFE dans les secteurs identifiés par l'Etat

Secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de la culture, du transport aérien, du sport et de l'évènementiel  
116 entreprises concernées sur le territoire.

#### 4.1.5 Projets en cours

- PAVY III: nouvelles possibilités d'accueil d'entreprises
- « Bourse de l'emploi »

Un constat du manque de lien entre les offres d'emplois des entreprises et la main d'œuvre locales est visible. Dans un contexte où les actifs souhaitent de plus en plus un travail à proximité du domicile, et un risque d'accroissement du chômage, l'objectif est de travailler sur un mécanisme afin de connecter l'offre et la demande territoriale.

- Opportunités de locaux

La CCCY ne se substitue pas aux activités financières privées, mais peut avoir un regard ou intervenir si une acquisition semble pertinente et réalisable.

## 5 Déchets

---

### 5.1 Déchets

Pour 7 communes, Cœur d'Yvelines exerce la compétence en direct (les éléments financiers détaillés suivant dans ce rapport correspondront à ces communes),

Pour 23 communes, Cœur d'Yvelines est adhérente au SIEED

Pour 1 commune, Cœur d'Yvelines est adhérente au SICTOM.

Cœur d'Yvelines perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour les membres. Pour les villes dont le service est assuré par des syndicats, le produit de la TEOM est versé par 12<sup>ème</sup> aux syndicats concernés.

Il est à noter que la compétence « déchets » fait l'objet d'un rapport d'activités dédié.

## 6 Transports et mobilités

### 6.1 Gares

Par délibération du 21 mars 2018, le Conseil communautaire a approuvé le principe d'une délégation de service public pour l'aménagement et la gestion des parkings de la gare de Montfort-Méré et des abords des gares de Garancières-La-Queue et Villiers-Neauphle-Jouars.

IDF Mobilité et la SNCF, étant propriétaire foncier des parkings des gares de Garancières-La-Queue et de Villiers/Neauphle/Jouars, ont décidé d'aménager lesdits parkings, en accord avec les communes de Garancières et Villiers-Saint-Frédéric, au tarif unique de 20 € par mois. La SNCF prendra intégralement à sa charge le coût des aménagements et la gestion future avec le soutien financier d'IDF Mobilité. La mise en service de ces parkings est prévue pour octobre 2018.

A contrario, le foncier aux abords immédiats de la gare de Montfort/Méré n'appartient pas à IDF Mobilités et à la SNCF. La CCCY financera donc, sur ses fonds propres, l'aménagement de nouvelles capacités de stationnement selon un tarif différencié.

Par délibération du 6 mars 2019, le Conseil communautaire a autorisé le Président à notifier le marché de délégation de service public pour l'aménagement et l'exploitation du stationnement des gares à la société Effia.

Par délibérations du 6 novembre 2019, le Conseil communautaire a fixé les tarifs de stationnement.

La CCCY, via la délégation de service public confiée à la société Effia a, au cours de l'année 2019, procédé à :

- l'aménagement de la gare de Montfort-Méré et ses abords avec la mise en place d'un tarif différencié,
- l'aménagement des places payantes de parking et des équipements directement liées aux abords des gares de Villiers/Neauphle/Jouars Garancières/La-Queue.
- Pour la gare de Montfort-l'Amaury/Méré :
  - l'aménagement sur la base de l'existant d'un parking de 340 places et d'un parking de 40 places et l'aménagement d'un terrain de 1256 m<sup>2</sup> non exploité soit la création nette de 150 places de stationnement avec la création d'un parking-minute et de places abritées dédiées aux deux-roues
  - l'aménagement qualitatif des abords de la gare et la sécurisation des lieux (vidéo-protection).
- Pour la gare de Villiers/Neauphle/Jouars, l'aménagement de 110 places sur le parking dit du lycée avec vidéo-protection et 117 places aux abords de la gare.

En 2020 la fréquentation est la suivante :

	Nb de places	Estim. Contrat	Abonnements réels
<b>Montfort-Méré</b>			
Parking P1	416	458	454
Parking P2	64	94	95
Dépose-minute	18		
Total	498	552	549
<b>Villiers-Saint-Frédéric</b>			
Parking gare proche lycée	110	101	68
stationnement voirie	117		

Les objectifs fixés par la réfection des parkings et la mise en place de la tarification différenciée sont atteints :

- Diminution nombre de véhicules extérieurs au territoire (≈ 154 à 48)
- Hausse du nombre de véhicules du territoire (de 286 à 432)
- Sécurisation des parkings pour les automobilistes, les piétons et les cyclistes (piste cyclable départementale)
- Fin de la saturation du stationnement

Cœur d'Yvelines a pris en charge le remboursement des abonnements des usagers en confinement.

## 6.2 Rezo Pouce

Les communes ont été consultées afin de connaître les points pertinents d'installation des points de contacts de l'autostop organisé.

491 adhérents au dispositif étaient recensés au 31 décembre 2020 avant son déploiement sur l'ensemble des communes de l'intercommunalité.

## 7 Patrimoine

Quatre pistes de travail ont été proposées par la Commission :

- Action sur les entrées de ville pour l'affirmation de l'identité de la CCCY
- Actions en synergie avec les journées du patrimoine
- Recensement et référencement des producteurs locaux
- Renforcement d'une identité rurale authentique (circuit de ballade, plan de secteur...)

## 8 Sport

### 8.1 Piscine

#### 8.1.1 *Fréquentation*

##### Fréquentation globale

Diminution de la fréquentation en raison de la fermeture liée aux mesures sanitaires :

- Du 17 mars au 21 juin 2020 : fermeture totale
- Du 21 juin au 12 juillet : ouverture partielle tout public limité à 60% de la fréquentation maximum et interdiction pour les groupes
- Du 13 juillet au 18 octobre : ouverture partielle tout public limité à 80 % de la fréquentation totale (groupes autorisés pour public mineur uniquement « scolaires + écoles de nages + association moins de 18 ans »)
- Du 19 octobre au 13 décembre : ouverture restreinte aux scolaires exclusivement.
- Du 14 décembre au 15 janvier 2021 : ouverture restreinte au public mineur (scolaires + écoles de nages + association moins de 18 ans)

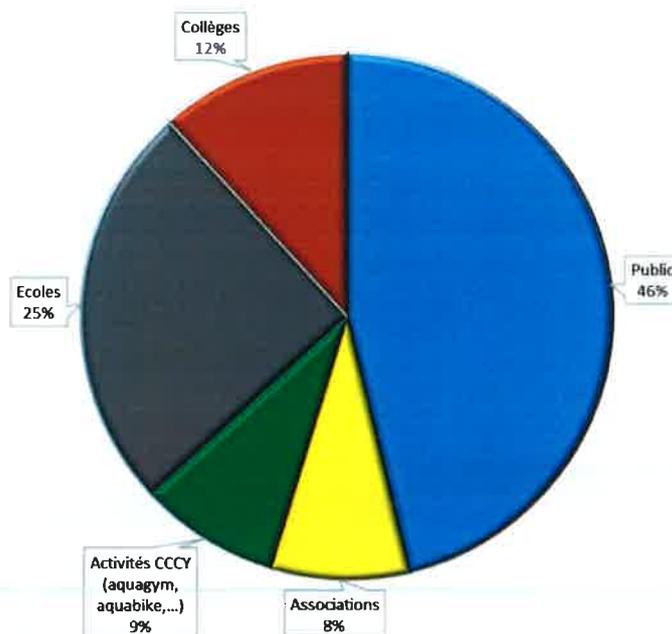
La Communauté de Communes a pris en charge le remboursement des utilisateurs et le prolongement des cartes d'abonnement.

Fréquentation mensuelle	TOTAL			
	2019	2020	Evolution	en %
janvier	7999	9940	1 941	24%
février	8440	8286	-154	-2%
mars	8984	4846	-4 138	-46%
avril	8155	0	-8 155	-100%
mai	9159	0	-9 159	-100%
juin	10327	1515	-8 812	-85%
juillet	10034	5542	-4 492	-45%
août	8543	6605	-1 938	-23%
<b>Sous-total saison estivale</b>	<b>18577</b>	<b>12147</b>	<b>-6 430</b>	<b>-35%</b>
septembre	5698	6251	553	10%
octobre	8985	5895	-3 090	-34%
novembre	10041	3016	-7 025	-70%
décembre	7600	2612	-4 988	-66%
<b>Total annuel</b>	<b>103965</b>	<b>54508</b>	<b>-49457</b>	<b>-48%</b>

## Fréquentation « entrées individuelles » et « activités »

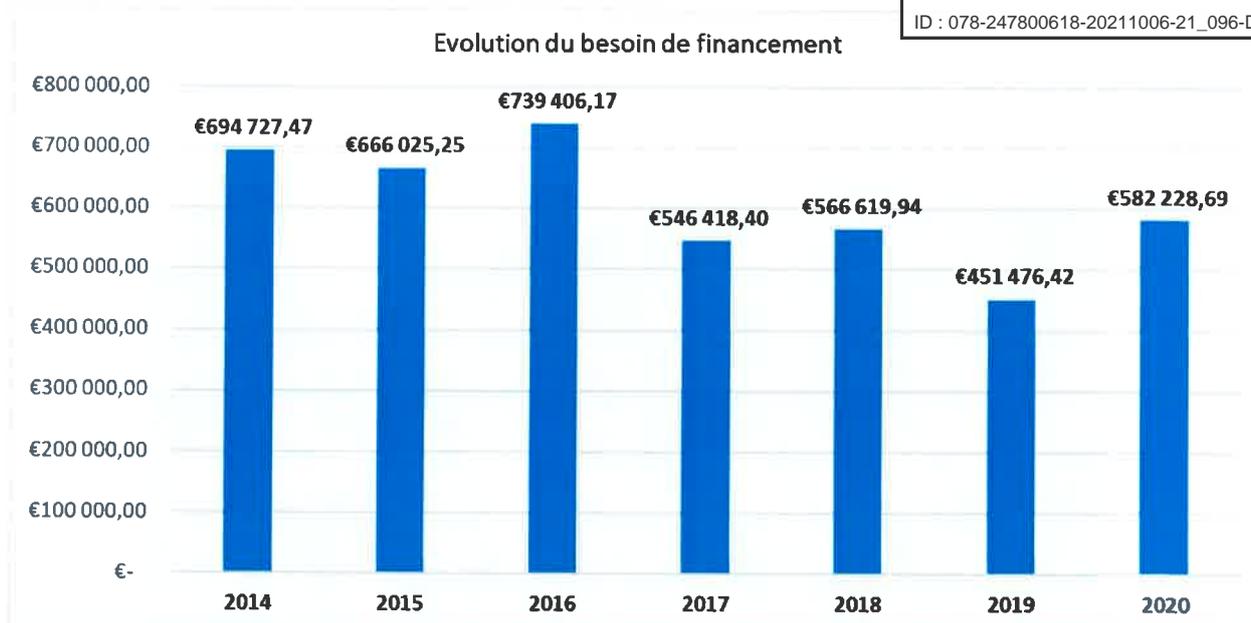
## Fréquentation entrées individuelles

Fréquentation mensuelle	PUBLIC hors activités				ACTIVITES			
	2019	2020	Evolution	en %	2019	2020	Evolution	en %
janvier	2738	3137	399	15%	973	1470	497	51%
février	2913	4317	1 404	48%	1034	1017	-17	-2%
mars	3275	1267	-2 008	-61%	1094	728	-366	-33%
avril	3027	0	-3 027	-100%	1095	0	-1 095	-100%
mai	3071	0	-3 071	-100%	1020	0	-1 020	-100%
juin	4618	1507	-3 111	-67%	1096	8	-1 088	-99%
juillet	9584	5542	-4 042	-42%	450	0	-450	-100%
août	8172	6605	-1 567	-19%	371	0	-371	-100%
<b>Sous-total saison estivale</b>	<b>17756</b>	<b>12147</b>	<b>-5 609</b>	<b>-32%</b>	<b>821</b>	<b>0</b>	<b>-821</b>	<b>-100%</b>
septembre	2019	1782	-237	-12%	700	681	-19	-3%
octobre	3593	1269	-2 324	-65%	1178	763	-415	-35%
novembre	2855	1	-2 854	-100%	1438	0	-1 438	-100%
décembre	2549	81	-2 468	-97%	1131	88	-1 043	-92%
<b>Total annuel</b>	<b>48 414</b>	<b>25 508</b>	<b>-22 906</b>	<b>-47%</b>	<b>11 580</b>	<b>4 755</b>	<b>-6 825</b>	<b>-59%</b>

Répartition de la fréquentation  
(janv-dec 2020)

## 8.1.2 Bilan financier 2020

Après une diminution du reste à financer de 20% en 2019, celui-ci a augmenté de 29% en raison de la chute des recettes liée aux différentes fermetures et limitation du public accueilli, non compensées par la maîtrise des dépenses énergétiques du bâtiment lors de ces mêmes périodes.



### Investissements (montants TTC)

Investissements réalisés en 2020 pour un montant de 44 k€ :

- Remplacement des subaquatiques du bassin d'apprentissage (6k€) et clôture entrée piscine (10k€)
- Diverses réparations et remplacements (alarme, portes vestiaires, aquabikes, douche, coffrage, électricité, WC, disjoncteurs, vannes, matériels secours...) ( 20 k€)
- Réalisation et pose de kakémonos (4k€) et travaux sonorisation (4k€) (investissements engagés)
- Révision de l'ensemble des matériels techniques

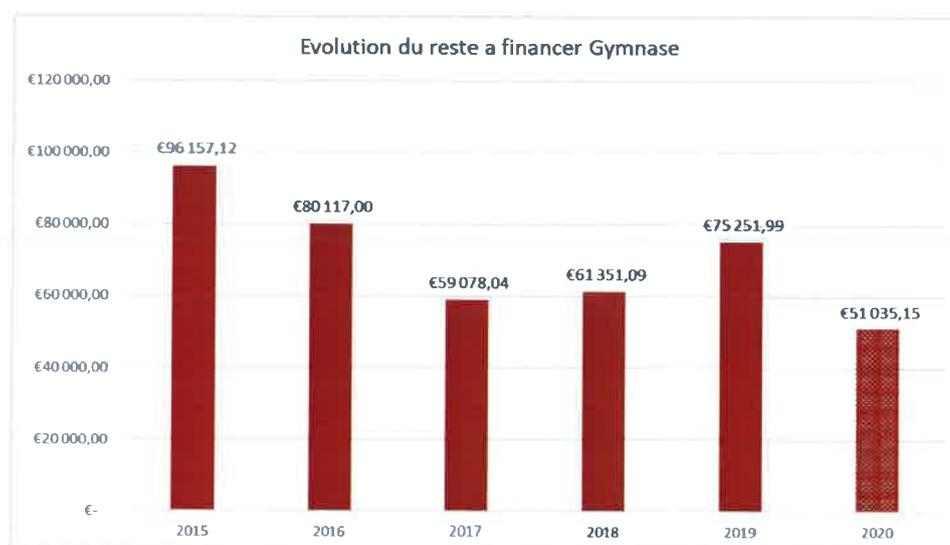
## 8.2 Gymnase

### Fréquentation

Le gymnase est fréquenté pour les deux-tiers du temps d'ouverture par le collège Ravel de Montfort-l'Amaury. Les autres créneaux sont distribués entre six associations (29% du temps) et les écoles (5%).

### Bilan financier 2020

#### Exploitation



Diminution prévisionnelle du reste à financer gymnase 2020 par rapport à 2019 : diminution des charges liées à l'énergie et des charges de personnel, à l'inverse recettes faibles (associations).

## 9 Aire d'accueil des gens du voyage

La Communauté de communes Cœur d'Yvelines exerce la compétence « réalisation, gestion et entretien d'une aire d'accueil des gens pérenne du voyage ».



Une aire d'accueil de 10 emplacements, soit 20 places, a été construite au lieu-dit « les célestins » à Beynes. Elle est ouverte depuis février 2012.

Le taux d'occupation moyen sur l'année est de 83.20 %. Devant le refus de plusieurs familles de quitter les lieux, l'aire d'accueil n'a pas pu être fermée pour les travaux d'entretiens annuels.

La gestion de cette aire d'accueil a été confiée à la société VAGO. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 75 359.49 € dont 62 642.11 € pour les frais de gestion du prestataire.

Depuis l'ouverture de l'aire, la CCCY perçoit l'aide à la gestion de la CAF. Cette année, la Communauté de Communes a perçu 32 009.82 €.

## 10 Instruction du droit des sols

Au 31 décembre, 25 communes souscrivent au service commun d'instruction des actes d'occupation des sols.

Les dépenses liées à ce service sont directement prélevées sur les reversements de fiscalité des villes. Les élus ont choisi de répartir les dépenses de ce service en fonction du nombre de foyers des communes.

Nombres de dossiers instruits par le service :

	Nombre de dossiers 2020	Nombre de dossiers 2019	Nombre de dossiers 2018
Certificat d'urbanisme	1045	1098	1051
Déclaration préalable	987	881	765
Permis de construire	306	338	306
Permis d'aménager	30	40	51
Permis de démolir	8	9	5
Permis modificatif / transfert	143	200	162
<b>Total</b>	<b>2519</b>	<b>2566</b>	<b>2340</b>

Tous les dossiers sont instruits en respectant les délais légaux. Une proposition d'arrêté est systématiquement transmise aux mairies ; aucune autorisation tacite n'est délivrée.

Le service instructeur accompagne les secrétaires de mairie dans le processus de traitement et répond également aux sollicitations des communes qui peuvent se trouver confrontées à un projet particulier, à un dossier complexe ou litigieux.

Les services de Cœur d'Yvelines effectuent, pour les dossiers qu'ils ont instruits, les visites nécessaires à la délivrance des certificats de conformités suite au dépôt des DAACT. 326 certificats de contestation, ou de non contestation, ont été délivrés. Aucun certificat n'est délivré tacitement.

## 11 Avenir du Domaine de Grignon

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a programmé, d'ici à 2023, le transfert des activités d'AgrosParisTech et de l'INRAE, actuellement hébergés sur le domaine de Grignon, sur le futur campus de Palaiseau.

Dans ce contexte, le ministère a lancé un appel à projet pour la cession du Domaine de Grignon, situé sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines. L'Etat a donc engagé une procédure de cession, sous forme d'un appel à projet, avec pour objet la désignation d'un repreneur pour le site (310 hectares dont 288 de zone naturelle).

Les élus du Conseil communautaire ont voté à l'unanimité afin que la Communauté de communes Cœur d'Yvelines, partenaire de l'association Grignon 2026, dépose sa candidature, considérant la nécessité de prendre une part active sur le devenir du site qui concourt à l'identité rurale du territoire. La cession du Domaine de Grignon représentait une triple opportunité pour le territoire : développer l'économie en privilégiant l'excellence rurale autour des thématiques de la transition énergétique, des défis de l'agriculture et de l'innovation agronomique ; conserver ce cadre d'exception en valorisant le patrimoine historique, architectural, naturel et vivant ; maintenir le site dans sa vocation de recherche et d'enseignement répondant à un besoin de formation de l'économie française dans le domaine agricole.

## 12 Personnel et les finances

### 12.1 Personnel

Effectif de la CCCY au 31 décembre 2020.

<b>Filière administrative</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>ETP</b>
<b>GRADE</b>		
Attaché	1	1
Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
Rédacteur	3	3
Adjoint administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3	1.7
Adjoint administratif	4	2.2

<b>Filière technique</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>ETP</b>
<b>GRADE</b>		
Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Agent de maîtrise	1	1
Adjoint technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	2
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	3	2.4

Filière sportive	Effectif pourvus	
GRADE		
Conseiller des APS	1	1
Educateur APS	6	5.4
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>21.7</b>

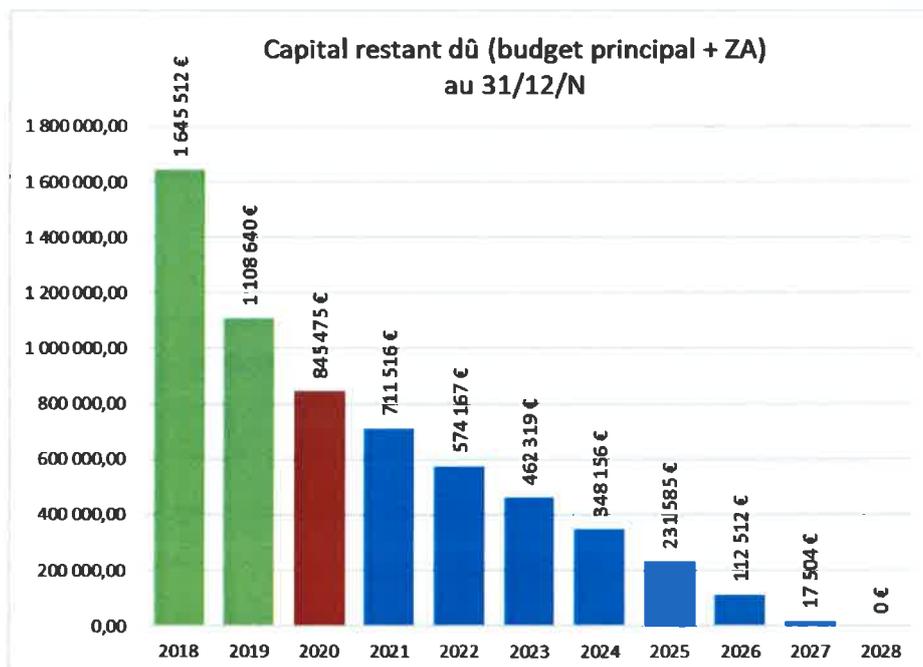
Les charges de personnel représentent 4.21 % des dépenses réelles de fonctionnement.

## 12.2 Finances

### 12.2.1 Taux de CFE

Le taux de Cotisation Foncière des Entreprises, perçu par la Communauté de Communes est du même niveau qu'en 2018 à 18,10%, année où celle-ci a diminué de 11%.

### 12.2.2 Endettement



### 12.2.3 Compte administratif 2019

Le 4 mars 2020, le Conseil communautaire approuve le compte administratif 2019, lequel présente les résultats suivants :

	Réalisation		Restes à réaliser
	Fonctionnement	Investissement	
Recettes de l'exercice	26 000 889,46 €	2 162 515,64 €	148 391,24 €
Dépenses de l'exercice	24 875 707,23 €	2 407 240,20 €	2 311 189,79 €
= =			
<i>Résultat de l'exercice 2019</i>			
Excédent	1 125 182,23 €		
déficit		- 244 724,56 €	- 2 162 798,55 €
+ +			
<i>Reports de l'exercice 2018</i>			
Excédent	4 517 046,25 €	6 111 988,39 €	
= = =			
Résultat global			
Excédent Global	5 642 228,48 €	5 867 263,83 €	
Déficit Global			- 2 162 798,55 €

#### Global

Excédent	<b>9 346 693,76 €</b>
----------	-----------------------

#### 12.2.4 Le budget primitif 2020

Le 4 mars 2020, le Conseil communautaire adopte le budget primitif 2020 de la CCCY

#### – Section de fonctionnement :

Dépenses	BP 2020
(011) Charges à caractère général	8 409 124,11 €
(012) Charges de personnel et frais assimilés	1 081 430,00 €
(014) Atténuations de produits	7 942 780,00 €
(022) Dépenses imprévues ( fonctionnement )	1 800 000,00 €
(023) Virement à la section d'investissement	2 401 907,53 €
(042) Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 400 000,00 €
(65) Autres charges de gestion courante	6 621 160,00 €
(66) Charges financières	39 983,00 €
(67) Charges exceptionnelles	1 000,00 €
<b>Total</b>	<b>29 697 434,64 €</b>

Recettes	BP 2020
(002) Résultat de fonctionnement reporté	5 642 228,48 €
(013) Atténuations de charges	3 000,00 €
(70) Produits des services, du domaine et ventes diverses	408 350,00 €
(73) Impôts et taxes	20 875 056,16 €
(74) Dotations, subventions et participations	2 755 000,00 €
(75) Autres produits de gestion courante	13 800,00 €
<b>Total</b>	<b>29 697 434,64 €</b>

## - Section d'investissement :

Dépenses	BP 2020	RAR 2019
(16) Emprunts et dettes assimilées	211 609,00 €	
(20) Immobilisations incorporelles	151 585,00 €	
(204) Subventions d'équipement versées	4 350 000,00 €	1 415 124,35 €
(21) Immobilisations corporelles	3 311 078,81 €	88 852,14 €
(23) Immobilisations en cours	135 000,00 €	807 213,30 €
<b>Total</b>	<b>8 159 272,81 €</b>	<b>2 311 189,79 €</b>

Total	<b>10 470 462,60 €</b>
-------	------------------------

Recettes	BP 2020	RAR 2019
(001) Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 867 263,83 €	
(021) Virement de la section de fonctionnement	2 401 907,53 €	
(040) Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 400 000,00 €	
(10) Dotations, fonds divers et réserves	150 000,00 €	
(13) Subventions d'investissement		148 391,24 €
(16) Emprunts et dettes assimilées	2 900,00 €	
(024) Produits des cessions	500 000,00 €	
<b>Total</b>	<b>10 322 071,36 €</b>	<b>148 391,24 €</b>

Total	<b>10 470 462,60 €</b>
-------	------------------------

**Annexe : liste des délibérations du Conseil communautaire - Annexe 2020**

20-001	26/02/2020	approbation du compte rendu du 11 12 2019
20-002	26/02/2020	installation d'un élu communautaire
20-003	26/02/2020	rapport de la CLECT
20-004	26/02/2020	DOB 2020
20-005	26/02/2020	Retrait de la CCHVC du SIDOMPE
20-006	04/03/2020	Approbation du compte rendu du 26 02 2020
20-007	04/03/2020	Approbation du compte de gestion 2019
20-008	04/03/2020	Approbation du Compte administratif 2019
20-009	04/03/2020	Affectation du résultat
20-010	04/03/2020	Vote du taux de TH 2020
20-011	04/03/2020	Vote du taux de CFE 2020
20-012	04/03/2020	Vote du budget primitif 2020
20-013	26/06/2020	Approbation du compte rendu du 04 03 2020
20-014	26/06/2020	Fonds de résilience
20-015	26/06/2020	Aide opérationnelle aux entreprises
20-016	26/06/2020	Aide opérationnelle aux entreprises
20-017	26/06/2020	Approbation du compte de gestion 2019 pour la ZA du Petit Mont à Thoiry
20-018	26/06/2020	Approbation du compte administratif 2019 pour la ZA du Petit Mont à Thoiry
20-019	26/06/2020	Vote du budget annexe ZA du petit mont à Thoiry
20-020	26/06/2020	Vote des taux de TEOM 2020
20-021	26/06/2020	Remboursement des cours proposés à la piscine
20-022	26/06/2020	Création de poste
20-023	10/07/2020	Installation du Conseil communautaire - Election du Président
20-024	10/07/2020	Fixation du nombre de Vice-présidents
20-025	10/07/2020	Election du 1er Vice-président
20-026	10/07/2020	Election du 2ème Vice-président
20-027	10/07/2020	Election du 3ème Vice-président
20-028	10/07/2020	Election du 4ème Vice-président
20-029	10/07/2020	Election du 5ème Vice-président
20-030	10/07/2020	Election du 6ème Vice-président
20-031	10/07/2020	Election du 7ème Vice-président
20-032	10/07/2020	Election du 8ème Vice-président
20-033	10/07/2020	Election du 9ème Vice-président
20-034	10/07/2020	Election du 10ème Vice-président
20-035	10/07/2020	Election du 11ème Vice-président
20-036	10/07/2020	Election du 12ème Vice-président
20-037	10/07/2020	Charte de l'élu local
20-038	10/07/2020	Attribution des indemnités de fonction
20-039	10/07/2020	Approbation du compte rendu du 26 06 20
20-040	10/07/2020	Dégrèvement exceptionnel de CFE
20-041	10/07/2020	Délégations au Président
20-042	10/07/2020	Compositions des commissions
20-043	10/07/2020	Représentants au SIEED
20-044	10/07/2020	Représentants au SIDOMPE
20-045	10/07/2020	Représentants au SICTOM
20-046	10/07/2020	Représentants au SIAMS
20-047	10/07/2020	Représentants à Hydreaulys
20-048	10/07/2020	Représentants CSS Gaz de Beynes
20-049	10/07/2020	Création de postes
20-050	14/10/2020	Approbation du compte rendu du 10 07 2020
20-051	14/10/2020	installation d'un élu communautaire
20-052	14/10/2020	Règlement intérieur
20-053	14/10/2020	Pacte de gouvernance
20-054	14/10/2020	Création de fonds de concours
20-055	14/10/2020	Création d'un fonds de concours audit énergétique

20-056	14/10/2020	Création d'un fonds de concours co working
20-057	14/10/2020	Soutien financier pour maisons médicales
20-058	14/10/2020	Adhésion à Initiative Seine Yvelines
20-059	14/10/2020	Attribution de compensation définitive
20-060	14/10/2020	Décision modificative n°1
20-061	14/10/2020	Décision modificative n°1 du budget annexe ZA du Petit Mont
20-062	14/10/2020	Subvention pour le fonctionnement des gymnases de Beynes et Jouars-Pontchartrain
20-063	14/10/2020	Facturation des associations utilisant le gymnase de Montfort l'Amaury
20-064	14/10/2020	Création de la CLECT
20-065	14/10/2020	Création de la CAO
20-066	14/10/2020	Création de la CDSP
20-067	14/10/2020	Création de la commission de controle financier
20-068	14/10/2020	Composition des commissions
20-069	14/10/2020	Composition de la CIID
20-070	14/10/2020	Désignation des représentants au sein du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de la Mauldre
20-071	14/10/2020	Désignation des représentants au sein du PNR Vallée de Chevreuse
20-072	14/10/2020	Désignation des représentants au CNAS
20-073	14/10/2020	Désignation des représentants au sein de Seine Yvelines Numérique
20-074	14/10/2020	Désignation des représentants au sein du syndicat intercommunal gérant le centre de secours de plaisir
20-075	14/10/2020	Désignation des représentants au sein de la CCES du PRPGD
20-076	14/10/2020	Rapport d'activité 2019
20-077	14/10/2020	Rapport d'activité déchets ménagers 2019
20-078	14/10/2020	Rapport d'activité DSP Coeurs d'enfants 2019
20-079	14/10/2020	Création de poste
20-080	14/10/2020	Formation des élus locaux
20-081	25/11/2020	Approbation du compte rendu du 14 10 2020
20-082	25/11/2020	Election du 12ème Vice-président
20-083	25/11/2020	Candidature à l'acquisition du Domaine de Grignon
20-084	25/11/2020	Décision modificative n°2
20-085	25/11/2020	Ouverture des crédits d'investissement 2021
20-086	25/11/2020	DETR aménagement PAVY
20-087	25/11/2020	Fdc rénovation d'un logement communal BSA
20-088	25/11/2020	Fdc Remplacement de la centrale de la commande de l'église FLE
20-089	25/11/2020	Fdc Rénovation de la toiture d'un bâtiment communal ALR
20-090	25/11/2020	Composition de la CAO
20-091	25/11/2020	Composition de la CDSP
20-092	25/11/2020	Désignation des représentants à Hydreaulys
20-093	25/11/2020	Désignation des représentants au PNR
20-094	25/11/2020	Désignation des représentants aux conseils d'administrations des établissements scolaires
20-095	25/11/2020	Rapport d'activité du SIAMS
20-096	25/11/2020	Ouverture dominicale des commerces de La-Queue-lez-Yvelines
20-097	25/11/2020	Ouverture dominicale des commerces de Neauphle-le-Château
20-098	10/02/2021	Ouverture dominicale des commerces de Méré